

COUTUMIER
DE LA SARINIA

Fribourg en Nuithonie
le 8 mars 1995

PLAN

TITRE PRELIMINAIRE	Dispositions générales
TITRE PREMIER	Coutumier des Couleurs
TITRE II.	Délégations
TITRE III.	Usages
TITRE IV.	Pratiques courantes du Trinkkomment
TITRE V.	Deuil
TITRE VI.	Dispositions finales
ANNEXE	Expressions latines

TITRE PRELIMINAIRE

Dispositions générales

Article premier

La devise de la SARINIA est: "SARINIA SERENAT FRONTES!"¹

Art. 2

L'amitié et la politesse sont l'apanage des Sariniens.

TITRE PREMIER

Coutumier des Couleurs

Art. 3

Le coutumier des Couleurs a pour but de définir quand et comment porter les Couleurs sariniennes.

Art. 4

Le port des Couleurs requiert respect et dignité.

Art. 5

Le port des Couleurs est obligatoire lors de toute manifestation sarinienne, sous réserve d'une dérogation faite par le Président.

Art. 6 (Couleurs)

¹ Les Burschen portent le ruban bordeaux-blanc-vert.

² Les Fühse portent le ruban bordeaux-blanc. Il ne peuvent porter en plus le ruban de la SES que durant la Fête centrale au cours de laquelle ils sont reçus dans la SES.

³ Les Hospites et les Membres d'Honneur portent les insignes des Burschen.

⁴ Les candidats Hospes portent les insignes des Fühse.

Art.7 (rubans de fonction)

¹ Le Président porte ses insignes de Bursch, le ruban des sociétés sœur et amies avec lesquelles un échange officiel a été effectué et le ruban présidentiel qui porte l'inscription de la devise sarinienne.

² Tout ancien Président peut faire broder son vulgo sur son ruban.

³ Le Fuchsmajor (FM) porte ses insignes de Bursch et, croisé par dessus, un ruban de Fuchs.

Art. 8 (port des rubans)

¹ Le ruban part de l'épaule droite en biais sur la poitrine, le rouge vers le haut, sous réserve de l'appartenance au Comité central.

² La couture du ruban se porte dans le dos. En cas de manquement, on risque de se faire corriger fraternellement par "Arschloch", auquel on répond par "Merci".

Art. 9 (casquette)

¹ La casquette sarinienne (béret), penche à droite. Les Inactifs et les Anciens peuvent porter le "Töneli".

² On enlève la casquette pour l'Hymne National, le Riesenkampf et les Couleurstrophén.

³ Toute casquette posée intérieur vers le haut est susceptible d'être inondée; le contrevenant est tenu de boire tout le contenu à même la casquette.

Art. 10 (tenue vestimentaire)

Complet-cravate ou veston pour les messieurs et tenue élégante pour les dames sont de rigueur lors des manifestations solennelles.

¹ "La SARINIA épanouit les fronts!"

Art. 11 (salut)

- ¹ On ôte sa casquette pour saluer.
- ² Les membres saluent d'abord le Comité, en commençant par le Président. Toutefois, les Fûchse et les Spe-Fûchse commencent par le Fuchsmajor.
- ³ Les Fûchse saluent toujours les premiers.
- ⁴ Le tutoiement entre les membres de la SES est d'usage. En cas de doute, le plus ancien décide.

Art. 12 (présentation)

On se présente par son vulgo et le nom de sa société.

TITRE DEUXIEME

Délégations

Art. 13

- ¹ La Sarinia envoie une délégation composée de trois personnes au moins, notamment aux occasions suivantes:
 - Fêtes religieuses auxquelles elle participe traditionnellement, notamment à la procession de la Fête-Dieu.
 - Fêtes universitaires auxquelles elle participe traditionnellement, notamment au Dies Academicus.
 - Mariages, décès, ordinations d'Actifs ou d'Anciens.
 - Défilés et messes lors de la Fête centrale.
 - Manifestations d'autres sociétés (en cas d'invitation)
- ² En priorité, la délégation se compose de membres du comité, et le Président porte le drapeau.

Art. 14

- ¹ La délégation porte les flauss (en cas d'impossibilité tenue de ville sombre), écharpe aux trois couleurs et drapeau.
- ² Les rubans se portent au dessus de la veste de flauss. L'écharpe se porte sur l'épaule droite au dessus des rubans.
- ³ En priorité, la délégation se compose de membres du comité, et le Président porte le drapeau. Le Fuchsmajor et le Consenior portent les épées. Toute fois, ils peuvent se faire remplacer par des membres de leur choix.

Art. 15 (salut avec le drapeau)

- ¹ Le salut en général avec le drapeau se fait de la façon suivante: le porte-drapeau incline lentement le drapeau et après une pause le relève.
- ² Pendant une messe, le salut avec le drapeau se fait devant l'autel, en entrant et en sortant de la façon suivante: le porte-drapeau le bouge en traçant un huit couché et, après une pause, il le relève. Pendant l'élévation, le salut doit être fait comme décrit à l'alinéa 1 du présent article.

Art. 16 (défilés)

- ¹ Lors d'un défilé, les membres sont alignés et marchent dignement.
- ² Une tenue de ville foncée est d'usage.

TITRE TROISIEME

Usages

A) Organisation

Art. 17

¹ Le Kommers est une séance officielle de la section à laquelle, en principe, d'autres sociétés sont invitées. La Kneipe est un Kommers non officiel.

² Toute réunion est dirigée par le Président ou son remplaçant, appelé Presidium, qui peut être n'importe quel Bursch, sauf le FM. Si le Président quitte la table ou prend un T.U. et qu'il ne se fait pas remplacer par un Bursch, le Vice-Président prend automatiquement sa place. Le Vice-Président se fait remplacer par un Bursch choisi parmi les plus anciens; de même pour le FM.

³ La corona est formée du Burschensalon sous les ordres du Vice-président, et du Fuchsenstall sous les ordres du FM. La corona est disposée en fer à cheval avec, au sommet, le Président, les invités et le reste du Comité. Lors d'un Kommers, les deux branches sont formées l'une par le Burschensalon (à droite du Président), l'autre par le Fuchsenstall (à gauche du Président).

⁴ Le Président ouvre un Kommers ou une Kneipe par: "Silentium, commercium (resp. Kneipe) incipit!" Il ordonne d'entonner un chant et salue les personnalités présentes entre les différents couplets.

⁵ Le Président peut, à la fin de la réunion officielle, décider de la tenue d'une partie informelle appelée "Exkneipe". Il est alors déchargé de ses fonctions au bénéfice d'un autre Bursch. Celui-ci choisit ensuite d'autres Burschen ou Anciens qui occuperont les charges restantes.

Art. 18

¹ Le Président dirige les débats et a seul le droit de donner des ordres à la section. Il est cependant soumis au Coutumier.

² Le Président est libre d'inviter qui il veut, à condition de présenter ses invités à la corona.

³ Il peut exiger des productions de tout membre ou groupe de membres.

B) Fuchsification

Art.19

A le statut de Spe-Fuchs toute personne intéressée à devenir membre de la société.

Art. 20

¹ Tout Spe-Fuchs peut déposer sa candidature écrite auprès du Conseil des Burschen (CB), qui lui remet préalablement les documents prévus par les Statuts.

² Après un entretien avec le CB, celui-ci délibère sur l'admission du candidat.

³ Le Fuchsmajor remet le ruban au nouveau Fuchs puis prononce la formule suivante:

« *Ego X (vulgo du Fuchsmajor), pro tempore Fuchsmajor Sariniae, ex auctoritate et dignitate burschiorum conventus, te N.N. (prénom du Spe-Fuchs) vulpem nomino, nominavi, nominatum declaro !* »

FM: "Qui est Fuchs?"

CB: "N.N.!"

FM: "N.N. est quoi?"

CB: "Fuchs!"

Art. 21

Le nouveau Fuchs choisit un parrain ou une marraine dont le rôle est de faciliter l'intégration de sa filleule ou de son filleul dans la société et de seconder le FM dans la formation du Fuchs.

Art. 22

Les Fuchse doivent respect et obéissance aux Burschen.

Art. 23

¹ Les Fuchse ont notamment pour tâche de débarrasser les Burschen, les Anciens et les invités de leur imperméable et de les aider à l'enfiler lorsqu'ils s'en vont. Lors de toutes les manifestations officielles, ils sont en possession du présent coutumier et du livre de chant de la SES.

² Les Fuchse s'occupent d'approvisionner les Burschen en consommations et en feu.

C) Burschification

Art. 24

- ¹ L'examen de Burschification se déroule en trois phases:
 1. un examen écrit portant sur les connaissances de la SARINIA, de la Fédération Romande (FR) et de la Société des Etudiants Suisses (SES): notamment Statuts, Coutumier et historique; en cas de réussite, le FM présente le candidat au CB;
 2. un examen oral devant le CB portant sur les chants (dont le Riesenkampf, les Couleurstrophen et l'Hymne Sarinien) et les questions subsidiaires des Burschen;
 3. un examen pratique sous la forme de charriage ou de production.
- ² Exceptionnellement, le contenu des points 1 et 2 peuvent être réunis dans un seul examen oral, selon la volonté du Fuchsmajor.
- ³ Le Fuchsmajor est responsable du contenu et du déroulement de l'examen.
- ⁴ A la fin de l'examen oral, le CB délibère sur l'admission du candidat et lui attribue un vulgo.
- ⁵ Le Président remet le ruban au nouveau Bursch en prononçant la formule suivante:
"Ego X (vulgo du Président), pro tempore presidiens Sariniae, ex auctoritate et dignitate burschiorum conventus, te N.N. (vulgo du candidat) burschium nomino, nominavi, nominatum declaro!"
Président: "Qui est Bursch?" CB:
"N.N. (vulgo)!"
Président: "N.N. (vulgo) est quoi?"
CB: "Bursch!"

Art. 25

L'examen d'Hospes se fait par analogie à l'examen de Burschification.

D) Vulgo

Art. 26

- ¹ Chaque membre porte le vulgo que le CB lui a attribué lors de sa Burschification. On s'appelle par le vulgo.
- ² Le CB peut, si le Fuchs est déjà membre de la SES, lui permettre de garder son vulgo initial.
- ³ En tout temps, un Bursch peut demander que le CB lui donne un nouveau vulgo, moyennant le paiement d'un tonneau de bière ou de vin.

E) Cantus

Art. 27

Pour l'Hymne National, le Riesenkampf et les Couleurstrophen de toutes les sections, on se tient debout, main droite portant casquette sur le coeur et main gauche dans le dos.

Art. 28

- ¹ A la fin de toute réunion sarinienne, les Couleurstrophen sont entonnées par le Président.
- ² Avant chaque repas, le "Ça, ça geschmauset" est chanté.
- ³ A minuit, l'assemblée chante la messe de minuit.

Art. 29

- ¹ Seul le Président peut demander au Cantor ou à un autre membre d'entonner un cantus. Celui-ci se lève, retire sa casquette, dit: "Cher Président, merci pour l'honneur!", donne page, numéro et titre du cantus et poursuit: "A la première..." et récite le début de la strophe. Puis, il entonne. (Ainsi de suite pour les autres couplets.) Le Cantor clôt en disant: "Merci, je te renvoie le chant!"²; à cela le Président réplique: "Cantus ex!"
- ² Un Fuchs renvoie toujours le cantus au FM, qui le renvoie au Président.
- ³ Celui qui laisse son chansonnier ouvert pendant le colloquium, risque l'inondation ...

F) Demande de parole

Art. 30

- ¹ Le membre désireux de s'exprimer demande la parole au Président en disant: "Rogo verbum." Celui-ci lui répond: "Habeas", ou "Non habeas."
- ² Le membre ayant obtenu la parole se lève et dit: "Silentium in nomine!" avant de s'exprimer, et il conclut en remerciant le Président: "Merci pour le verbum."
- ³ Le Fuchs demande la parole en passant par le Fuchsmajor.

² "Danke für die hohe Ehre!"; "Wir steigen zur ersten, die da heisst..." et avant la dernière: "Wir fallen über die letzte..."; "Hoher Senior, ich melde Dir den Cantus wohlverklungen zurück!"

G) Tractanda

Art. 31

Lors d'une Assemblée Générale (AG), le Président veille, selon les besoins, à ce que la liste des tractanda comporte les points suivants:

1. Salutations
2. Vérification de la régularité de la convocation et du quorum
3. Ouverture de l'assemblée
4. Nomination des scrutateurs
5. Approbation de la liste des tractanda
6. Lecture et approbation du procès-verbal de l'AG précédente.
7. Rapport du Président
8. Rapport du FM
9. Rapport du Caissier
10. Rapport des Vérificateurs des comptes
11. Approbation des comptes
12. Décharge du Comité
13. Election du Président³
14. Election du nouveau Comité
15. Election à des charges particulières
16. Varia
17. Clôture de l'assemblée par le nouveau Président

Art. 32

Lors d'un Conseil des Burschen (CB), le Président veille, selon les besoins, à ce que la liste des tractanda comporte les points suivants:

1. Salutations
2. Vérification de la régularité de la convocation et du quorum
3. Ouverture du Conseil des Burschen
4. Nomination des scrutateurs
5. Approbation de la liste des tractanda
6. Lecture et approbation du procès-verbal du CB précédent.
7. Burschifications
8. Fuchsifications
9. Sanctions
10. Autres compétences exclusives du CB
11. Varia
12. Clôture du CB par le Président

H) Charges particulières

Art. 33

Le Président peut nommer un Commissaire des vacances pour le remplacer durant la période estivale.

Art. 34

¹ Le Bal-X est le représentant de l'Active auprès de l'Ancienne pour l'organisation du bal et met sur pied un cours de danse; les Fuchse sont à sa disposition.

² Le Chroniqueur est chargé de rédiger la chronique sarinienne, notamment dans le Civitas.

³ Le Photographe immortalise les moments inoubliables et donne la possibilité aux membres de passer commande de photos.

³ cf. Statuts de la Sarinia pour les droits de vote respectifs.

Pratiques courantes du Trinkkomment

Art. 35

¹ Le membre de rang le plus élevé du Comité de l'Active décide de l'application du Coutumier de la bière ou du vin (Trinkkomment) lors des manifestations sariniennes ou externes.

² Seuls les Actifs de la Sarinia ou d'autres sociétés y sont soumis. Les Anciens ne sont pas soumis au coutumier, mais ils peuvent être sanctionnés en vertu de l'art. 44 s'ils adoptent un comportement manifestement inadapté.

³ Le Trinkkomment est pratiqué en français ou en allemand.

Art. 36

Le Coutumier de la bière ou du vin a pour but de maintenir l'ordre et la bonne humeur dans toute réunion sarinienne où sont consommées des boissons commentiques.

Art. 37

¹ Sont considérées comme boissons commentiques (Stoff): la bière, le vin et les alcools forts.

² Cependant, chacun peut se déclarer "malade de bière"⁴, ce qui lui permet de s'abstenir de toute boisson alcoolisée.

Art. 38

Dans le Coutumier de la bière, on utilise les minutes de bière qui sont égales à la moitié des minutes civiles.

Art. 39 (Tempora)

¹ Le tempus est la durée durant laquelle on est dispensé de ses devoirs de bière. Tout Bursch ou Fuchs sollicite un tempus au Vice-président, respectivement au FM, qui fait suivre sa demande au Président, en distinguant entre:

T.U. (tempus utile) pour quitter sa place pour un instant

T.L. (t. legendi) pour lire

T.F. (t. fressendi) pour manger

T.A. (t. abeundi) pour quitter définitivement la réunion

² Le tempus doit être rendu avec remerciement.

Art. 40

¹ Pendant la réunion on boit son verre selon les anciennes coutumes. Pour ce faire on utilise l'une des formes suivantes:

"N.N. (vulgo), je bois à ta santé ...⁵

... ma fleur!" (verre plein de bière)

... ma perle!" (verre plein de vin)

... mon diamant!" (pour les alcools forts)

... mon souverain!" (verre entamé)

... mon reste!" (quand il reste moins que la diagonale)

L'interpellé répond à volonté:⁶

• "Merci, à ta santé!", et boit en même temps.

• "Merci, je te suis!", et s'exécute peu après.

• "Merci, je te précède!", et boit en premier.

• s'il est Bursch, "En mon honneur!", et ne boit pas.

² Celui qui boit à la santé d'un autre peut ajouter "en ton honneur"⁷, sur quoi l'autre n'est pas obligé de suivre.

³ Si un Fuchs boit avec un Bursch, il se lève, ôte sa casquette et dit: "Merci, je m'exécute!"⁸ et boit jusqu'à ce que le Bursch ordonne: "Satis!". Si le bursch dit « Sine sine », le fuchs ne doit pas s'exécuter.

⁴ "Bierkrank" (BK).

⁵ "Meine Blume!"; "Meine Perle!"; "Meinen Diamanten!"; "Meinen Gewaltigen!"; "...meinen Rest!"

⁶ "Danke, steige (hocherfreut) mit!"; "Danke, steige nach!"; "Danke, steige vor!"; "Bitte speziell!"

⁷ "ganz speziell" ou "sine sine"

Art. 41

Quand un Fuchs aimerait qu'un Bursch lui paie son Stoff, il se place derrière l'épaule droite du Bursch de son choix et dit: "Noble Bursch N.N. (vulgo), permets-moi de boire cette fleur à ta santé et en ton honneur avec toute ma gratitude!"⁹ Le Bursch répond: "Habeas, à ta santé!" (ou "Non habeas!" s'il n'accepte pas). Le Fuchs trinque avec le Bursch jusqu'à ce que celui-ci s'arrête de boire. Enfin, le Fuchs dit: "Je m'exécute!" et boit jusqu'à ce que le Bursch lui dise "Satis!"

Art. 42 (Duels de bière ou de vin)

¹ Le "Bierjunge" est un duel bachique dont les armes sont des verres de bière (le nombre est fixé par les deux parties). S'il s'agit de verres de vin, c'est le "Weinjunge".

² Un Bursch peut lancer un "Bierjunge" à qui que ce soit, sauf au Président. Celui qui est provoqué est libre d'accepter ou non en répondant: "D'accord!", resp. "Pas d'accord!"¹⁰

³ Procédure d'exécution:

① Les deux parties choisissent un Bursch pour arbitre, qui n'est apparenté au premier degré avec aucun d'eux. S'ils ne peuvent se mettre d'accord sur la personne, ils choisissent des avocats respectifs qui choisiront l'arbitre.

② Celui-ci demande le silence au Président¹¹ et procède à la préparation des Stoffs. Il ouvre ensuite le duel par ces mots: "Un scandale affreux a éclaté entre deux Burschen.¹² Le provoquant est? le provoqué?" Chacun répond par son nom et vulgo. "La cause du duel est?" Le provoquant répond.

③ Il explique le mode d'exécution et donne le signe de départ: "3, 2, 1, buvez!"

④ Pendant que les adversaires boivent leur verre ex, l'arbitre donne le mot-clé qui devra être prononcé distinctement par le candidat qui a fini son verre. S'il dit "Mot-clé connu!", le mot-clé sera "Bierjunge" (resp. "Weinjunge").

⑤ Seul l'arbitre décide de l'attribution de la victoire, en prenant en considération qui a bu le plus vite, qui n'a pas vidé entièrement son verre et qui a bavé. Son jugement est sans appel.

⁴ Le vaincu paie la ou les consommations.

⁵ Les duels sont interdits lors de la partie officielle d'une fête solennelle.

Art. 43 (Salamander)

¹ Le Salamander est le plus grand honneur estudiantin.

² Le Salamander ne doit être exécuté que dans des cas extraordinaires, notamment à la suite de Burschifications, et uniquement sur l'ordre du Président.

³ Il est dirigé par le Président ou un Bursch désigné par lui.

⁴ Le Salamander se déroule de la façon suivante:

① Celui qui le dirige fait remplir tous les verres puis demande: "Les Stoffs sont-ils prêts?"¹³ sur quoi la corona répond: "Sunt!" (resp. "non sunt!" s'ils ne sont pas prêts)

② Au commandement "Ad exercitium salamandri surgite!" tous les membres se lèvent et ôtent la casquette.

③ Puis on continue "In honorem N.N. Salamander fiat, 1, 2, 3, bibite, bibite ex, bibite maxime!" Les membres frottent leur verre en cercle sur la table pendant ces "1, 2, 3" et boivent à "bibite maxime".

④ Pendant un deuxième "1, 2, 3!", les verres vides sont à nouveau frottés sur la table.

⑤ Pendant un troisième "1, 2, 3!" on tient les verres au-dessus de la table et à "3!" on les pose énergiquement. Après quoi on chante le "Riesenkampf".

⑥ Pour finir, on commande: "Salamander ex! Sedeatis."

⁸ "Danke, Fuchs löffelt sich!"

⁹ "Hoher Bursch N.N., gestatte mir, Dir diese Blume dankeshalber ganz speziell zuzutrinken!"

¹⁰ "Sitzt!", resp. "Sitzt nicht!"

¹¹ "Rogo silentium!" pour procéder devant toute la Corona ou "Rogo silentium inter tres" pour opérer dans un cadre restreint.

¹² Ou entre deux Fuchse, ou même entre un Bursch (en tant que provoquant) et un Fuchs (en tant que provoqué).

¹³ "Sind die Stoffe präpariert?"

Art. 44 (Sanctions du Trinkkomment)

¹ Les agissements contraires à ce Coutumier de la bière ou du vin ainsi que tout comportement inadapté peuvent être punis.

² Le Président et le Vice-Président peuvent prononcer des punitions envers les membres de l'assemblée. Le Fuchsmajor peut prononcer des punitions envers les Füchse uniquement.

^{2bis} Le Président ou son remplaçant peuvent casser les décisions de punition du Vice-Président ou du Fuchsmajor.

³ Tout Bursch peut demander que quelqu'un soit puni en s'adressant au Président, au Vice-Président ou, s'il s'agit d'un Fuchs, au Fuchsmajor..

⁴ Le Coutumier connaît les sanctions particulières suivantes (par ordre de gravité):

- L'envoi « In die Kanne »
- Le Bierverschiss (BV)
- l'interdiction de boire.
- l'interdiction des couleurs.
- l'exclusion de la réunion ("manu militari" si nécessaire).

Art. 45 (Bierverschiss)

¹ Pour maintenir l'ordre, le Président (resp. le FM) peut décider d'envoyer tout membre (resp. tout Fuchs) dans le Bierverschiss (BV).

² Le B.V. est une courte exclusion de la table de réunion. Pour réintégrer l'assemblée, le puni peut soit présenter une production, soit boire son Stoff jusqu'à ce que le Président (resp. le FM) dise "satis".

TITRE CINQUIEME

Deuil

Art. 46

¹ La délégation porte tenue de ville foncée, écharpe aux trois couleurs et drapeau au sommet duquel est attaché un voile noir.

² L'écharpe se porte sur l'épaule droite de la même manière que le ruban et est recouverte d'un drap noir.

³ Le drapeau se porte posé sur l'épaule droite.

Art. 47 (salut avec le drapeau)

¹ Le salut avec le drapeau se fait

- devant le cercueil au début et à la fin de la cérémonie de sorte que l'extrémité du tissu du drapeau effleure le cercueil;
- pendant l'élévation, les derniers honneurs (encensement et aspersion) de la façon usuelle prévue à l'art. 15.

² Les membres de la délégation gardent la casquette sur la tête.

Art. 48 (Derniers honneurs)

¹ Le Salamander en l'honneur d'un mort (Totensalamander) est une manifestation officielle pour perpétuer le souvenir d'un Sarinien décédé.

² Il a lieu uniquement en mémoire d'un jeune Sarinien et, en cas de décès d'un Ancien, à la demande du Président de l'Ancienne, lors d'une réunion officielle ou d'une réunion organisée pour la circonstance (directement après l'enterrement).

³ Comme pour le Salamander, le Salamander en l'honneur d'un mort se fait au vin ou à la bière.

⁴ Exécution:

- ① La corona est disposée comme d'habitude. A la droite du Président se trouve une bougie allumée, un verre plein et la place reste inoccupée. On fait régner une demi-obscurité.
- ② Le Président commande: "Silentium, omnes ad loca! Commercium triste incipit!". L'éloge funèbre du disparu est prononcé soit par un Sarinien proche du défunt, soit par le Président.
- ③ Puis ce dernier commande: "Ad exercitium salamandri surgite!" La corona se lève, en enlevant la casquette. "In memoriam N.N. defuncti salamander fiat!" etc. Tous boivent. Au lieu du Riesenkampf la corona entonne la Couleurstrophe.
- ④ Le Président prend alors le verre du disparu et prononce ces paroles: "Tous nos verres sont vides, sauf un. Celui qui devait le boire, n'est plus. Ecoute-moi, N.N., je bois ton verre en ta mémoire (il le boit ex). Comme ta vie s'est brisée, je brise ce verre (d'un geste brusque, il jette le verre au sol). Comme ta vie s'est éteinte, j'éteins cette flamme (il souffle la bougie). Commercium triste ex!"
- ⑤ Sur ce, la corona se retire du local en silence.

TITRE SIXIEME

Dispositions finales

Art. 49

Pour tout les cas non prévus dans le Coutumier, c'est le Président qui décide.

Art. 50

Tout changement total ou partiel de ce Coutumier peut être décidé à la majorité des $\frac{2}{3}$ du CB de la Sarinia. Il entre en vigueur dès l'approbation par le Comité central de la SES.

Art. 51

Le présent Coutumier remplace tout autre Coutumier sarinien antérieur.

Approuvé par le Conseil des
Burschen de la Sarinia

à Fribourg en Nuithonie

le 29 septembre 2010

Le Président de la SARINIA:

Julien Meuwly ^{v/}o Mandark_x

ANNEXE

o

Expressions latines

amicitia	amitié bibite
buvez! cantus	chant
colloquium	discussion libre
c.p.s.	(= colores portandi sunt) en couleurs c.p.n.s. (=
colores portandi non sunt) sans couleurs corona	assemblée
crescat	que grandisse!
cum tempore (c.t.)	avec le $\frac{1}{4}$ h académique
ex	cul-sec
floreat	que fleurisse! habeas
(non habeas)	tu as (tu n'as pas) in
corpore	au complet
omnes ad loca	tout le monde à sa place!
rogo	je demande satis
	assez scientia
	science
sedeas / sedeatis	assieds-toi / asseyez-vous
silentium	silence
sine tempore (s.t.)	retard non admis (pour tous)
sunt	ils sont verbum
	parole vivatque
vive! vulgo (V/)	surnom